

Selon décision du Comité Central du 10 avril 2010, les indemnités d'arbitrage sont les suivantes :

Selon décision de l'Assemblée Générale ACVP du 20 novembre 2021, les indemnités de teneurs de table et de jury sont les suivantes :

½ journée	de 13h00 à 20h00 + déplacements (50ct/km) + repas du soir	CHF 100.-	arbitre + teneur de table
	Après 20h00	CHF 10.- par heure	
Journée entière	de 08h00 à 20h00 + déplacements (50ct/km) + repas de midi	CHF 150.-	
	Après 20h00 + repas du soir	CHF 10.- par heure	
Semi-norcturne	de 15h00 à 22h00 + déplacements (50ct/km) + repas du soir	CHF 100.-	jury
	Après 22h00 + collation à la fin du concours	CHF 10.- par heure	
Indemnité unique journalière		CHF 30.-	
Pas de frais de déplacement			

TARIFS REMPLAÇANT CEUX DE 1992 (70.- et 100.-)

FACTURE D'ARBITRAGE / TENEUR DE TABLE / JURY



Concours du _____ Lieu _____ Club _____

Genre du concours _____ Nom / Prénom _____

½ journée	de 13h00 à 20h00	CHF _____	Remplir uniquement si arbitre ou teneur de table
	après 20H00	CHF _____	
Journée entière	de 08h00 à 20h00	CHF _____	
	après 20H00	CHF _____	
Semi nocturne	de 15h00 à 22h00	CHF _____	
	après 22H00	CHF _____	
Déplacements	_____ kilomètres à CHF _____/km	CHF _____	

Date _____ **Total** CHF _____

Le montant sera versé sur le compte bancaire (IBAN) _____

Signature